



La gestion des Activités Sociales et Culturelles

Toutes nos formations sont proposées en intra entreprise

La gestion des Activités Sociales et Culturelles



Vos attentes

Vous disposez d'un budget pour les Activités Sociales et Culturelles (ASC) du C.E. et vous cherchez à mieux l'utiliser, en optimisant vos dépenses et en trouvant de nouvelles idées.

Cette formation vous aidera à recenser les attentes des salariés, à mettre en place vos activités et à gérer votre budget dans le respect de la réglementation

Public et durée

Cette formation s'adresse à l'ensemble des élus du C.E.

Durée : 1 jour

Programme

1. Définition des Activités Sociales et Culturelles

- Définition des ASC
- Ce que peut faire le C.E., ce qu'il ne peut pas faire
- Bénéficiaires
- « Monopole » du C.E.

2. Audit des ASC

- Analyse des Activités Sociales et Culturelles au regard du coût, des bénéficiaires, de l'équité...
- Définition des ASC à mettre en place : le sondage des salariés

3. ASC : aspects comptables et juridiques

- Construction du budget par activité
- Suivi comptable et rapport annuel
- Le C.E., l'URSSAF et le Fisc
- Relations contractuelles avec les fournisseurs
- Relations financières avec les salariés
- Gestion des chèques vacances, de la billetterie...
- Responsabilité du C.E. dans le domaine des ASC

4. Gestion des activités spécifiques

- Prévoyance
- Restauration collective
- Associations sportives...

07 86 91 28 52